5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT en kWh cumac/m²		
Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible
H1	240	350
H2	190	290
H3	130	190

X

SECTEUR	FACTEUR correctif
Enseignement	1
Salles d'un volume supérieur à 250 m³	0,6
Restauration, autres locaux	0,6
Bureaux	0,5
Locaux sportifs	0,2

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-26-GT**

Ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur dans bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Une attestation indiquant une efficacité d'échange de 65 % (calcul selon la norme NF EN 51763) et une consommation maxi par ventilateur (filtres et échangeurs inclus) de 0,35 W/(m³/h) est fournie par l'installateur.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT en kWh cumac/m²		
Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible
H1	1 100	1 900
H2	900	1 600
H3	600	1 000

X

SECTEUR	FACTEUR correctif
Cinémas	1
Salles d'un volume supérieur à 250 m³	0,7
Enseignement	0,3
Restauration, bureaux, autres locaux (sport compris)	0,2